

LA COMMUNE DE VENDEGIES-SUR-ECAILLON

Achète une terre pour faciliter la mise en place d'une AMAP

Vendegies-sur-Ecaillon, petite commune rurale d'environ 1100 habitants du Pays Solesmois, située dans la vallée de l'Ecaillon et proche du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, achète une parcelle agricole pour répondre à la demande de ses habitants désireux de développer une AMAP.

LIEU

Vendegies-sur-Ecaillon, Nord (59)

OBJECTIFS

Développement d'une AMAP par l'installation d'un(e) maraîcher(e) bio

ACTEURS

Les habitants et amapiens de la commune (initiative et portage du projet), la commune (recherche et acquisition du foncier), le maraîcher bio

LE CONTEXTE

En 2012, une bande de 4 copains (habitants de la commune) s'interrogent sur la manière dont ils s'alimentent : origine des produits, qualité et sécurité des aliments, mode de production, etc.

Ils entendent parler du système d'AMAP, alors présent sur la commune voisine de Le Quesnoy. Inspiré par cette initiative citoyenne, ce groupe d'amis imagine la mise en place d'une AMAP dans leur village. Ils comprennent rapidement que 2 facteurs sont indispensables à la réussite d'un tel projet : l'existence de citoyens désireux d'être fournis en produits biologiques et locaux ainsi que la présence d'un maraîcher biologique sur la commune pour l'approvisionnement des légumes (produit de base du panier en AMAP). Un sondage mené auprès des habitants du village leur permet de réunir une vingtaine de personnes réceptives au projet et potentiellement adhérentes à la future AMAP. Il ne manque alors plus qu'à trouver un maraîcher pour la production de légumes.

A ce moment là, on ne recensait aucun producteur biologique sur le territoire communal. Pour assurer l'aboutissement du projet d'AMAP, il semble donc nécessaire, pour les 4 copains, de faciliter l'installation d'un maraîcher sur leur commune. Installation qui ne pourra se faire que par l'existence et la mobilisation de terres agricoles. Les Vendegois se lancent donc à la recherche d'un terrain.

L'AMAP c'est la rencontre d'un groupe de consommateurs et de paysans autour d'un système de distribution de paniers composés de produits paysans.

Sa mise en place permet d'assurer :

- une sécurité économique pour le paysan
- des produits de qualité pour les consommateurs
- un espace de partage et de lien social entre ces différents partenaires

L'EXPÉRIENCE

Les 4 amis décident d'informer la mairie de leur projet d'AMAP et de leur recherche de terres agricoles. Le maire de l'époque, Michel Wallerand, alors sensible aux questions environnementales, les avertit de la vente par un propriétaire privé d'une ancienne faisanderie abandonnée. Ce terrain de 1,3 ha, constitué de prairies et non constructible, était alors occupée de manière précaire par un agriculteur. Par sa dimension, son zonage et l'absence de bail, il correspondait aux critères nécessaires à sa mobilisation pour le développement d'un projet maraîcher.



Convaincue par la démarche citoyenne de ce groupe d'habitants pour la création d'une AMAP, la mairie décide d'acheter la parcelle au propriétaire privé fin 2012. Une fois l'achat opéré, le conseil municipal fait le choix de rester propriétaire de la parcelle et acte sa mise à disposition pour le projet d'AMAP ; il laisse le soin aux habitants mobilisés d'identifier un porteur de projet prêt à s'installer sur ces terres agricoles.

La recherche d'un porteur de projet est facilitée par le réseau des Amaps et l'association A petit PAS. En 2013, un des porteurs de projet rencontré par les futurs amapiens débute alors son installation en test agricole sur la parcelle communale. C'est ainsi que l'AMAP de l'Ecaillon voit le jour. Dans le même temps, la commune installe un compteur électrique sur le terrain afin de faciliter le raccordement au réseau électrique. Cependant les attentes exprimées par les amapiens ne correspondent pas aux paniers fournis par le maraîcher. Après deux saisons test (2012 et 2013) et suite à une réunion des amapiens en Assemblée Générale extraordinaire, il est convenu de ne pas renouveler le contrat avec le maraîcher.

Une nouvelle phase de recherche de porteurs de projets est lancée. Afin d'assurer une continuité à l'AMAP de l'Ecaillon, une maraîchère présente sur une commune voisine prend le relais pour la fourniture des légumes du panier. Fin 2013, un nouveau porteur de projet, Timothée Legrand, est identifié via les petites annonces Terre de Liens, et retenu par les amapiens. Son parcours à l'installation terminé et les démarches administratives accomplies, Timothée met en cultures les terres communales au cours de l'année 2016. Les premiers paniers de légumes ont donc pu être distribués aux amapiens en septembre de cette année. A noter que la commune de Vendegies-sur-Ecaillon avait décidé de conclure avec ce nouveau maraîcher un bail rural à clauses environnementales. Terre de Liens a pu accompagner la commune dans la rédaction de ces clauses qui ont pour objectif d'assurer une culture de la terre dans le respect de la nature et de la biodiversité environnante.



LES DIFFICULTÉS

- Maintenir la confiance des amapiens autour du projet d'AMAP malgré le premier échec d'installation
- La temporalité des démarches du parcours à l'installation du maraîcher ; il aura fallu plus d'1 an et demi pour que Timothée Legrand puisse cultiver la parcelle communale
- Les attentes parfois insatisfaites des amapiens sur la constitution des paniers et la nécessité de trouver un équilibre dans les relations maraîcher/amapiens

LES FACTEURS DE RÉUSSITE

- La mobilisation de consom'acteurs pour la concrétisation du projet d'AMAP
- L'accompagnement du maraîcher par des structures telles que le réseau des AMAP
- Le soutien apporté par les amapiens lors de l'installation du maraîcher
- La volonté de la mairie d'appuyer le projet de ses habitants

RÉSULTATS

Aujourd'hui, Timothée Legrand approvisionne une quinzaine de paniers, constitués de nombreux autres produits biologiques et locaux tels que du pain, du fromage, des œufs, etc. Le maraîcher a aussi diversifié sa commercialisation en directe par la mise en place d'un magasin à la ferme et par sa présence sur les marchés des environs.

Par l'achat de cette parcelle, la commune aura permis d'accompagner les habitants dans la concrétisation du projet d'AMAP et favorisé la présence de produits bio et locaux sur son territoire. De plus, son action s'inscrit dans la volonté du territoire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois de soutenir les activités agricoles en faveur de la préservation des ressources naturelles et de la protection de la ressource en eau.